

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,  
**JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.**  
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
 Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (service d'hiver, 10 novembre).**

**DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.**

7 heures 06 minutes du soir, Omnibus.  
 4 — 35 — — — — — Express.  
 3 — 36 — — — — — matin, Poste.  
 9 — 04 — — — — — Omnibus-Mixte.

**DÉPART DE SAUMUR POUR ANGERS.**

1 heure 02 minutes du soir, Omnibus-Mixte.

**DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.**

9 heures 50 minutes du matin, Express.  
 11 — 25 — — — — — Omnibus.  
 5 — 31 — — — — — soir, Omnibus-Mixte.  
 9 — 57 — — — — — Poste.

**DÉPARTS DE SAUMUR POUR TOURS.**

3 heures 02 minutes du matin, Omnibus-Mixte.  
 7 — 52 — — — — — Omnibus-Mixte.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
 Dans les réclames . . . . . 30 —  
 Dans les faits divers . . . . . 50 —  
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

**ON S'ABONNE A SAUMUR,**

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

**AFFAIRES DE POLOGNE.**

Nous empruntons à une correspondance particulière de Pologne les détails suivants :

..... Instruits par l'exemple de 1831, les insurgés ont adopté pour plan l'organisation en guérillas. Par petites bandes, ils peuvent vivre et forcer les troupes russes à se diviser elles-mêmes. La configuration du pays les sert admirablement : de grandes plaines entrecoupées de fleuves, de marais et d'épaisses forêts. La température leur est venue en aide ; l'hiver est d'une douceur inaccoutumée, la neige a disparu, la pluie tombe à flots, les rivières grossissent, les cours d'eau débordent ; les insurgés brûlent les ponts, et les colonnes russes s'embourbent dès qu'elles veulent manœuvrer.

..... D'ailleurs, il n'y a jamais de bons chemins en Pologne, et les ornières de l'été deviennent des fondrières au printemps. Embarquez donc de l'artillerie et du train dans de pareils casse-cous ! Vous remarquerez que les colonnes russes n'ont jamais que très-peu de canons avec elles. Là en est la cause. Les généraux sont aussi obligés de ménager leurs munitions, ce que savent très-bien les insurgés qui prolongent toujours le plus possible les engagements d'avant-garde et les fusillades, afin de vider les gibernes. Quand les cartouches manquent, on lance les faucheurs. Un faucheur vaut un grenadier...

..... C'est la tactique des insurgés que je veux vous expliquer, car cette résistance pro-

longée doit paraître inexplicable à l'Europe. Une si belle armée tenue en échec par d'aussi pauvres moyens ! Mais les belles armées ne peuvent rien contre le terrain, le climat et la connivence des habitants. Rappelez-vous la guerre d'Espagne.

..... Il est des points sur lesquels les insurgés ne tiennent pas du tout ; par exemple, sur la frontière prussienne. Ils n'y ont presque éprouvé que des revers, parce que, lorsqu'ils sont repoussés, ils n'ont pas d'espace pour se dégager, et tombent entre les mains des husards prussiens.

L'insurrection n'ira pas loin par là. Elle restera à l'état chronique, c'est-à-dire que chaque château deviendra un centre d'insurrection plus ou moins latent, prêt à lancer ses hommes à l'occasion ou à les faire disparaître, si la fortune change... Un des points les plus contestés, c'est la part de chaque classe de la société dans le mouvement. Il est certain que la noblesse y était très-hostile dans l'origine et qu'elle l'a vu avec le plus grand regret. Elle avait adopté le plan de la société agricole, l'agitation passive et la résistance pacifique. Mais les événements l'ont emportée.

Elle est maintenant mêlée directement à l'insurrection ; le fourreau du sabre est jeté, j'oserais presque dire avec tristesse, mais avec une résolution indomptable, croyez-le bien. D'ailleurs, on ne recule pas dans une telle voie. On parle beaucoup des paysans, et l'on affirme qu'ils ne bougent pas. Cela est vrai ; mais il y a paysan et paysan en Pologne ; il y a l'ouvrier agricole répandu dans toutes ces fabriques que les grands seigneurs ont fait élever sur leurs terres ; il y a le mineur ; il y a le

chasseur pêcheur qui habite les marais ; il y a le forestier qui habite les bois immenses.

Toutes ces dernières classes ont fourni leur contingent à l'insurrection. Seul, le cultivateur ne bouge pas ; il est vrai que c'est la classe la plus nombreuse. Est-il hostile ? On ne peut l'affirmer. S'il était hostile, comment mangeraient les insurgés ? Où soigneraient-ils leurs blessés ? Où pourraient-ils se ravitailler ? Il leur faut bien trouver des vivres et des refuges.

Un dernier mot sur Langiewicz. C'est un chef de partisans audacieux, qui rend de grands services à l'insurrection, parce qu'il lui donne un peu d'éclat. Il a habilement choisi sa position dans le sud, au milieu des contre-forts des Karpathes, près de la frontière autrichienne. Il manœuvre avec une merveilleuse activité. Mais il sera écrasé un jour ou l'autre, cela me paraît inévitable, sans que pour cela l'insurrection soit vaincue. Ce sont ses milles têtes qui sont difficiles à atteindre.

En Lithuanie, par exemple, dans ces immenses forêts sans route, marécageuses, inaccessibles, comment venir à bout des bandes ? Elles sont en ce moment dans les bois de Bialowice, un fourré de cent lieues, une jungle indienne. Les colonnes russes tournent autour sans oser s'y introduire ; mais, de temps en temps, d'un coin de la forêt, s'élance une bande qui surprend un détachement russe isolé, lui enlève ses armes et rentre dans des profondeurs inexpugnables.

... Tel est l'aspect général des choses. A mesure que quelque détail plus précis ressortira, je vous écrirai d'autres lettres. Mais, dans ce pays affolé d'espoir, de terreur, d'illusions et

de mensonges, l'objet le plus rare, c'est la vérité. (La France.)

Des informations qui nous sont transmises par une correspondance de Berlin ordinairement bien renseignée, nous apprennent que les mesures de sûreté prises par la Prusse contre le mouvement polonais, auraient occasionné déjà la dépense énorme d'un demi-million de thalers, c'est-à-dire deux millions de francs environ. La chambre des députés, nous écrit-on, est décidée à ne point approuver cette dépense et à la laisser au compte du ministère prussien. (La Nation.)

On se rappelle qu'au début de l'insurrection polonaise, des journaux annoncèrent que des idées de communisme, de partage de terres, étaient le mobile de cette prise d'armes.

Un bulletin du comité polonais, qui vient de paraître à Varsovie, dément avec la plus grande énergie cette accusation. Le mouvement a été inspiré par un sentiment de patriotisme, et il n'a pas cessé de conserver ce caractère. (Idem.)

Une dépêche de Varsovie annonce qu'un corps de 6,000 Polonais a été dispersé.

On sait avec quelle réserve on doit accueillir les nouvelles provenant de cette source ; mais, en admettant l'exactitude du fait, il en résulterait que la campagne n'est pas tenue par de petites bandes de 50 ou de 100 hommes, comme le prétendent les dépêches d'origine russe, car 6,000 hommes constituent presque un corps d'armée.

Cette contradiction donne la mesure du cré-

**PEURLETON.**

## LE NAUFRAGE DE LA MÉDUSE.

(Suite.)

Torellas envoya le nègre remercier ses maîtres, et s'empressa de communiquer au lieutenant Espiau la traduction de ce qu'il venait d'apprendre.

L'ordre fut donné de se concentrer et de se tenir sur ses gardes.

Il était temps. Déjà plusieurs indigènes, à peine vêtus de quelques misérables haillons, se montraient au-dessus des dunes.

Leur nombre augmenta rapidement ; et bientôt surpassa celui des naufragés.

Pour imposer quelque crainte, ceux-ci se rangèrent sur une ligne avec tous les sabres et toutes les épées en l'air.

Ceux qui n'avaient pas d'armes agitérent des fourreaux, afin de faire croire que tout le monde était en état de se défendre.

Les Africains, cependant, continuaient de s'avancer.

Les conducteurs de la caravane allèrent seuls en avant, jusqu'à moitié chemin.

Une fois arrivés là, ils s'arrêtèrent.

Les nouveaux venus en firent autant. Probablement, ils attendaient qu'on les attaquât pour s'élan- cer à leur tour.

Le chef des guides jugea alors à propos d'envoyer un parlementaire à l'ennemi, qui, de son côté, imita cette nouvelle tactique et détacha l'un des siens.

Après un colloque de quelques instants, les deux hommes s'entendirent probablement on ne peut mieux, car chacun d'eux rejoignit sa troupe et les femmes qui accompagnaient les Africains, s'avancèrent sans défiance dans les rangs de la caravane.

Elles avaient avec elles du lait qu'elles offrirent aux naufragés ; mais comme les Mauresques qu'on avait eu occasion de rencontrer, elles ne voulurent le céder qu'à des prix fabuleux. Leur rapacité était même encore plus grande que celles de leurs devancières : après avoir livré la marchandise, elles exigeaient qu'on la partageât avec elles. Etrange façon de comprendre le commerce.

Cette fois encore, le marquis de Torellas s'arran-

gea de façon que rien ne manquât à la famille d'Esparville.

Au moment où la bataille avait semblé imminente, il s'était placé au-devant de Marie et des siens, comme tout prêt à les défendre, et, s'il le fallait, mourir pour eux.

Une nouvelle étape porta la caravane à quelques lieues de là.

Mais la chaleur était si grande, qu'on ne tarda pas à réclamer impérieusement une halte jusqu'au coucher du soleil.

Chacun s'organisa comme il put pour imaginer un abri, pour se procurer un peu d'ombre.

Jamais les rayons solaires n'avaient été aussi ardents. Il y avait des endroits où le sable brûlait. Une sueur fiévreuse ruisselait sur tous les membres des naufragés, et leurs lèvres arides semblaient exhaler du feu.

Telle était la lassitude, qu'on dormit cependant, au milieu de cet incendie tropical.

L'amour semblait communiquer au marquis de Torellas des ressources vraiment merveilleuses. En arrivant à cette dernière halte, la famille d'Esparville avait trouvé sa tente toute dressée.

Sidi avait fait preuve également d'un esprit ingé-

nieux.

Il avait aligné tous ses ânes les uns à côté des autres, et sous l'espèce de tunnel que formaient leurs ventres réunis, il s'était couché à l'ombre.

Il en était résulté tout naturellement des enivreux, des imitateurs. Mais le nègre était bon diable, et sous son berceau d'ânes, il avait largement exercé l'hospitalité.

La caravane fut éveillée par une immense et soudaine exclamation de joie.

Le marquis de Torellas et le lieutenant Espiau venaient de signaler une voile au large.

En un instant, tout le monde fut debout, tout le monde cria et fit des signaux de toutes sortes afin d'être aperçu du navire.

Ces efforts furent couronnés d'un plein succès.

Le brick—on voyait déjà que c'était un brick—ne tarda pas à hisser un pavillon à la pomme de son grand mât. En même temps il avait viré de bord et cinglait vers le rivage.

La joie fut si vive parmi les naufragés, qu'elle ne se manifesta plus que par un extatique silence.

— C'est le brick l'Argus, s'écria tout-à-coup le lieutenant Espiau ; je le reconnais maintenant... Oh ! oui, je le reconnais bien !... ce sont des amis, ce sont

dit qu'on doit accorder aux bulletins qui émanent des autorités de Varsovie. (Idem).

Un courrier de cabinet vient d'arriver de Saint-Petersbourg, porteur de dépêches adressées par M. de Montebello à M. Drouyn de Lhuys, ministre des affaires étrangères.

L'importance de ces dépêches exigeant qu'elles arrivent dans un court délai à leur destination, il n'a mis que quatre jours pour venir de Saint-Petersbourg à Paris.

Le bruit court qu'une dépêche relative aux affaires de Pologne aurait été adressée le 5 mars, par le gouvernement britannique, aux puissances signataires des traités de Vienne.

On assure que le gouvernement prussien vient d'ordonner de grandes concentrations de troupes dans le duché de Posen, sur la frontière de la Pologne russe. (La France.)

Dans la chambre des communes, le 9 mars, M. Hennessey demande s'il est vrai que le ministre de l'intérieur ait envoyé, sur la demande de la Russie, deux agents de police à Varsovie, après la proclamation de l'état de siège.

Sir Georges Grey, ministre de l'intérieur, répond que le grand-duc Constantin avait demandé, bien avant que l'insurrection éclatât, l'envoi de deux inspecteurs de police anglais pour organiser la police en Pologne d'après le système anglais. — Havas.

Nous apprenons d'une source certaine, digne de foi, dit la *Gazette de Silésie*, les détails suivants sur le chef des insurgés polonais Langiewicz : Marian Langiewicz, né dans le duché de Posen, fils d'un médecin, suivait vers 1848 les cours de la faculté de philosophie de l'université de Breslau. Plus tard, il se rendit à Prague, où s'était transporté en 1848 le professeur Czelakowski, afin de s'adonner aux études des langues slaves, mais il revint quelques mois après à Breslau et y étudia les mathématiques. Ses moyens ne lui permettaient pas de faire un plus long séjour à l'université ; il accepta une place avantageuse d'instructeur particulier chez M. de S..., propriétaire en Pologne. Deux ans après, il retourna à Breslau pour continuer ses études, et alla plus tard à Berlin, pour faire dans l'artillerie son année de service. Postérieurement, il alla à Paris et en Italie, et fit la campagne de Sicile et de Naples sous Garibaldi. Il devint ensuite professeur à l'école militaire de Cuneo. Langiewicz est de petite taille et a à peu près 34 ans. Son frère aîné est médecin à Witkovo, dans le grand-duché de Posen. — Havas.

Cracovie, 10 mars. — Langiewicz est toujours à Goszezew ; il a reçu des renforts en hommes, armes et munitions. Un nouveau corps russe avec de l'artillerie est arrivé à Mieczow.

A Wiouzowna, près de Varsovie, a eu lieu une rencontre avantageuse pour les insurgés. Les Russes concentrent des troupes dans le palatinat de Kalisz.

Dans le district de Pinsk, le corps des insurgés, commandé par Raczynski, se trouve considérablement augmenté.

Les troubles de Volhynie ont retenu les Russes qui se préparaient à passer le Bug. — Havas.

On écrit d'Athènes, le 8 mars, que le consul de Bavière a été transféré de l'hôtel de la police à la prison criminelle. — Havas.

On mande de Turin, le 8 mars :

Le meeting en faveur de la Pologne a eu lieu aujourd'hui, sous la présidence du député Brofferio. Les principaux orateurs ont été les députés Cairoli et Sineo, le général Klapka et M. Pascal Duprat. Le meeting a décidé de présenter au parlement une pétition en faveur de la Pologne et de prendre part à la souscription ouverte dans le même but.

Un autre meeting en faveur de la Pologne a eu lieu à Brescia, sous la présidence du député Zanardelli. On y a voté une motion qui engage le gouvernement à continuer ses armements pour combattre les ennemis des nationalités et de la liberté.

Les deux réunions ont eu lieu avec un ordre parfait.

Le Sénat a commencé la discussion de l'emprunt. M. Vacca a traité la question au point de vue politique. Il approuve la politique basée sur l'alliance de la France et l'amitié de l'Angleterre. Il déclare qu'il votera l'emprunt parce qu'il veut que le gouvernement soit prêt à faire face aux événements.

M. Siotto Pintor conseille de larges économies dans toutes les branches de l'administration.

M. Montanari fait une comparaison entre le plan financier du ministère précédent et celui du ministère actuel auquel il donne la préférence. — Havas.

Les nouvelles d'Amérique vont jusqu'au 27 février :

L'agitation règne à la Nouvelle-Orléans, à cause des régiments de noirs. Quelques officiers blancs ont donné leur démission. Un général a refusé de marcher avec les noirs.

A Washington, le sénat a autorisé la suspension de l'*habeas corpus*.

Le bruit court que 4,000 Mexicains sont allés par la voie de mer de Mazatlan à Acapulco.

Le bruit court que les confédérés, sous les ordres de Longstreet, ont envahi de nouveau le Kentucky.

Le bombardement de Wicksbourg a commencé le 18 ; il continue. Les canonnières fédérales ont été forcées de changer de position.

D'après un bruit venu du Sud, le navire cuirassé fédéral *Queen-West* aurait été capturé dans une tentative d'attaque contre les fortifications des confédérés sur la rivière Rouge.

Huit cents cavaliers confédérés sont entrés à Richmond (Kentucky), ce qui a donné lieu au bruit d'une grande invasion dans le Kentucky.

Le mécontentement contre l'administration de M. Lincoln s'accroît dans les États du Nord-Ouest.

La *Tribune* accuse le comité démocratique du Kentucky, qui a été dissous, de vouloir livrer cet État aux confédérés. — Havas.

Un journal de Madrid, le *Diario*, après avoir décrit l'anarchie qui règne à Mexico, donne les nouvelles les plus rassurantes de notre expédition. Les partisans de Juárez appellent Puebla « le Sébastopol mexicain. » Ils disent vrai, puisque Sébastopol a été pris ; Sébastopol était pourtant défendu par une vaillante armée, tandis que Puebla n'est défendu que par des bandes.

Nous avons, par une dépêche particulière de la Havane, du 15 février, des nouvelles de la Vera Cruz, du 7 du même mois. A cette date, il n'y avait encore rien de nouveau dans la situation militaire.

On assure que M. le comte Dubois de Saligny, par suite d'ordres venus de Paris, aurait pris la direction des affaires politiques du Mexique. (La France.)

On lit dans la *Nation* :

Juárez a trouvé deux auxiliaires imprévus. Garibaldi lui a écrit une lettre chaleureuse pour le féliciter de son patriotisme, et Edgar Quinet a suivi l'exemple de l'ancien dictateur. Si nous sommes bien informés, la junte de Mexico aurait accordé à l'un et à l'autre le titre de membre honoraire d'un gouvernement qui se signale chaque jour par des spoliations nouvelles. A la date du 27 janvier, en effet, Juárez venait de prélever encore un impôt forcé de guerre sur les habitants riches de Mexico.

La cause, au moins apparente, de la démission offerte par le cardinal Antonelli et refusée par le Saint-Père, a été l'arrestation de M. Fausti, *gentiluomo* de Son Éminence et son homme d'affaires. Cet individu cumulait plusieurs emplois avoués et clandestins : attaché à la personne du secrétaire d'État, il était employé à la *dateria* ou chancellerie des brevets et agent de l'ambassade de France pour les affaires ecclésiastiques ; il était encore intendant du prince Cerarini, exilé de Rome et connu pour sa haine contre la Papauté, et enfin payeur-général du comité italien de la Ville Éternelle. Lié avec ce comité, il traquait dans toutes les intrigues contre le Saint-Siège, et les papiers trouvés l'an dernier chez Venanzi l'avaient fortement compromis. Des lettres in-

terceptées il y a huit jours par la police romaine achevèrent de le perdre. Pourtant M. Fausti comptait beaucoup sur sa qualité d'attaché à la maison du cardinal et se croyait inviolable. En vain le préfet de Riti Mastricola lui avait écrit quelques jours auparavant en l'engageant à fuir de Rome, attendu qu'on allait procéder contre lui : quoique averti par ses amis les piémontistes, il continuait cependant à séjourner ici.

Le mandat d'arrêt fut lancé par le tribunal suprême de la Consulte et l'exécution en fut confiée au capitaine de gendarmerie Eligi, qui arrêta M. Fausti le dimanche 22 février, au sortir de l'église. Mgr Sagretti, président de la Consulte, et Mgr Pila, ministre de l'intérieur, en donnèrent aussitôt avis au cardinal Mattei, doyen du Sacré-Collège ; mais, par un étrange hasard, personne ne songea à en informer le cardinal secrétaire d'État. Il avait cependant droit avant tout le monde à une information exacte, d'abord en sa qualité de chef du prévenu, et, secondement, comme ministre des affaires étrangères. L'arrestation n'ayant pas été annoncée au cardinal Antonelli, l'ambassadeur de France eût pu demander des explications relativement à l'arrestation d'un des membres du personnel de l'ambassade sans que Son Éminence se fût trouvée en mesure d'y répondre. Ce manque de déférence de la part de Messieurs Sagretti et Pila a profondément irrité le cardinal : il n'a pas voulu retirer sa démission ; il a persisté à l'offrir ; le Pape avait chargé le cardinal-vicaire d'arranger le différend ; l'affaire devait se décider hier soir dans un colloque entre Sa Sainteté et le cardinal. Ces contestations ont naturellement donné naissance à mille rumeurs : les uns prétendent que la croissante influence de Mgr de Mérode est la principale raison de cette retraite ; d'autres encore affirment que de graves dissensions avaient éclaté depuis un certain temps entre le secrétaire d'État et Pie IX, à cause du désir de Sa Sainteté de venir au secours de la Pologne, désir que le cardinal Antonelli aurait toujours essayé de paralyser. Il faut se défier de tous ces bruits pour cause de suspicion légitime.

(Extrait de la correspondance de l'*Union de l'Ouest*.)

La presse et le public se préoccupent à bon droit de la réunion électorale qui a eu lieu récemment chez M. le duc de Broglie.

La France et le *Constitutionnel* s'en occupent plus particulièrement.

Il est certain qu'à part deux très-honorables exceptions, M. Dufaure et son ami, M. Rivet, tous les hommes de l'opinion conservatrice et libérale réunis chez M. de Broglie, M. Thiers, M. Guizot, M. le comte Benoist d'Azy, M. le comte Duchâtel, M. de Montalembert, M. Cochin, M. le général Changarnier, M. Barthélemy Saint-Hilaire, M. Odilon-Barrot, se sont

des frères, ce sont des sauveurs... Voyez-les plutôt, voyez !

Et de sa main, joyeusement agitée dans les airs, il montrait plusieurs silhouettes humaines qui se détachaient à l'avant du navire et qui bientôt répondirent aux naufragés par des cris et des signaux semblables aux leurs.

L'*Argus*, enfin, baissa ses voiles, et mit une embarcation à l'eau.

Malheureusement, la côte, en cet endroit, était hérissée de brisants tels que le canot lui-même ne pouvait en approcher.

Il y eut un moment de perplexité générale.

L'intelligence et la bonne volonté de Sidi y mirent un terme.

Il s'avança vers le lieutenant Espiau, et par une pantomime expressive, il lui fit comprendre, sans même avoir besoin de Torellas, qu'il s'offrait à porter une lettre jusqu'à l'embarcation.

On retrouva fort heureusement des tablettes. Le lieutenant Espiau écrivit rapidement un billet qui peignait la détresse de la caravane ; au dos de ce billet il mit le nom du capitaine de l'*Argus*.

Sidi le reçut avec empressement, le fit disparaître dans sa chevelure crépue, et se précipita à la mer.

Outre que la traversée était assez longue, elle présentait de grands dangers. Une foule de roches, les unes à fleur d'eau, les autres plus saillantes, hérissaient de toutes parts les flots écumeux et tourbillonnants qui se brisent avec un éternel fracas sur cette inabordable côte.

Mais le brave noir nageait comme un marsouin, et connaissait parfaitement tous ces parages.

Après avoir disparu plusieurs fois et reparu plus alerte que jamais, il atteignit le canot, qui s'en retourna avec lui vers le brick.

L'impatience était grande sur le rivage.

On aperçut enfin le canot se détachant du flanc du navire et s'en revenant à toutes rames vers les brisants.

Quelques minutes plus tard, trois rotondités se distinguèrent, qui n'existaient pas lors du premier voyage. C'était un gros brick et deux petites.

Je laisse à penser l'unanime exclamation qui, à cette vue, s'éleva dans les airs.

Arrivé près des brisants, le canot s'arrêta : il lui devenait impossible d'aller plus loin.

Il y eut un retour de crainte parmi les naufragés.

Mais le corps élancé de Sidi ne tarda pas à surgir du canot et à retomber à la mer.

Quelques minutes après, il reprenait pied devant le lieutenant Espiau et lui remettait la réponse de M. Parnajon, commandant de l'*Argus*.

Tous les naufragés se rangèrent en cercle pour entendre la lecture de cette lettre.

Elle annonçait d'abord qu'on allait mettre à la mer un tonneau de biscuit et de fromage, et deux autres contenant du vin et de l'eau-de-vie.

Elle apprenait, en outre, que les embarcations qui n'avaient pas échoué étaient arrivées heureusement au Sénégal, et que l'*Argus* avait été expédié après quelques incompréhensibles retards, avec la mission de secourir les naufragés qu'on pourrait apercevoir sur la côte et surtout de retrouver le radeau.

Ce voyage devait se terminer par une visite aux débris de la *Méduse*.

La lettre enfin contenait l'heureuse nouvelle qu'on avait expédié par terre des chameaux chargés de vivres que la caravane ne pouvait plus tarder à rencontrer, et que, partout sur son passage, les Maures étaient prévenus de la respecter et de lui porter secours.

Après cette lecture, chacun se sentit renaitre à la vie et reprit un nouveau courage.

Quelques dernières appréhensions cependant at-

tendaient encore les naufragés.

Les barriques avaient été abandonnées à la mer, et les courants, bien loin de les pousser à la côte semblaient tout au contraire les renvoyer au large.

Sidi était bien décidément la providence de la caravane.

Une troisième fois, il se jeta à la nage, et, par son exemple, entraîna plusieurs autres Maures et noirs, qui parvinrent à guider les barriques jusqu'au rivage, où les gens de la caravane en prirent enfin possession.

Tandis que le gros baril était défoncé, et que les distributions commençaient, avec assez d'ordre, du reste, le canot avait rejoint le brick, et le brick s'était rapidement éloigné pour accomplir le reste de sa mission.

Chacun se jeta sur sa part de vivres ; une seule personne parmi les naufragés demeurait à l'écart.

C'était une femme, c'était Marie d'Esparville.

Indifférente à la faim, à la soif, à la bienheureuse aubaine que étaient tous ses compagnons, elle était debout sur le rivage, immobile, les yeux fixés vers le brick, qui commençait à disparaître à l'horizon.

Ce brick se hâta à la recherche du radeau.

Sur ce radeau se trouvait André Lambert.

énergiquement prononcés pour la nécessité de l'action aux élections.

A cette occasion, nous lisons dans le *Constitutionnel* du 10 mars les réflexions suivantes :

La France donne aux observations que nous avons présentées sur la réunion tenue à l'hôtel de Broglie une adhésion que nous ne recherchions pas et qui semble l'étonner elle-même.

Nous aussi, nous nous souvenons de l'appel que M. le comte de Persigny, en rentrant au ministère de l'intérieur, adressa, dans une circulaire restée célèbre, aux hommes éclairés et de bonne foi qui, après avoir servi d'anciens gouvernements, pouvaient encore servir le pays. C'était là une politique aussi intelligente que généreuse et qui témoignait hautement que l'Empire était aussi impartial et libéral que les autres gouvernements avaient été exclusifs. Pour notre compte, fidèles à cette pensée, nous n'avons pas cessé de répéter qu'il fallait accepter loyalement ce qui était loyalement offert. Aussi nous féliciterons-nous toujours de voir des hommes jusqu'ici éloignés du gouvernement impérial accepter désormais nos institutions et disposés à remplir leurs devoirs de citoyens, soit comme électeurs, soit comme candidats, soit comme députés ; nous nous en féliciterons parce que, à moins de faire injure à leur honneur et à leur loyauté, nous devons croire que, s'ils prennent une semblable résolution, c'est qu'ils reconnaissent enfin la grandeur des institutions que le peuple français s'est données.

S'ils veulent être acceptés par le suffrage universel, ils doivent être les premiers à reconnaître que l'opinion publique a droit d'exiger des garanties, et que ces garanties, elles ne peut les trouver que dans les explications les plus nettes et les plus catégoriques.

Il faut, pour leur propre honneur et pour la satisfaction du pays, qu'ils ne rentrent dans la vie politique que par la grande porte, et ne laissent soupçonner ni restriction mentale, ni capitulation de conscience dans l'adhésion sans équivoque et formelle que le peuple attend d'eux aux principes du gouvernement et à la dynastie impériale. PAULIN LIMAYRAC.

Le *Moniteur* publie le rapport suivant, adressé à l'Empereur par M. le ministre de l'intérieur :

#### RAPPORT A L'EMPEREUR.

« Sire,

Les préfets doivent beaucoup à la sollicitude de Votre Majesté. Après avoir assuré à ces hauts fonctionnaires une existence digne de leur rang, elle a augmenté leurs attributions, étendu leur initiative, appelé enfin plusieurs d'entre eux à partager les travaux des grands corps de l'État.

Cette constante bienveillance m'autorise à signaler à l'attention de l'Empereur la situa-

tion des préfets que des nécessités politiques, la limite d'âge ou les infirmités obligent à quitter la carrière active. Du jour où ils cessent d'exercer des fonctions qu'une responsabilité directe de tous les instants rend si difficiles et si élevées à la fois, ces magistrats rentrent dans la vie privée. Aucun titre, aucune prérogative ne viennent rappeler aux populations les services qu'ils ont rendus.

Je propose à Votre Majesté de vouloir bien décider qu'à l'avenir les préfets, placés hors des cadres d'activité ou admis à la retraite, pourront obtenir le titre de préfet honoraire. Ils auraient alors le droit de conserver le costume attribué à leurs anciennes fonctions, moins l'écharpe, qui est le signe du commandement ; d'occuper une place dans les cérémonies publiques et d'y prendre rang avant les conseillers de préfecture.

Maintenus en possession d'un titre qui est inséparable de l'idée même d'attachement à l'Empereur et d'obligations envers le public, les préfets honoraires resteraient unis aux préfets en activité et associés à cet esprit de dévouement, de travail, d'intégrité qui est l'honneur de l'administration française.

Si Votre Majesté daigne approuver ces considérations qui me paraissent devoir être invoquées également en faveur des sous-préfets et des secrétaires généraux de préfecture, je la prierai de vouloir bien revêtir de sa signature le projet de décret ci-joint.

« Je suis, etc. »

A la suite de ce rapport, le *Moniteur* publie un décret impérial du 28 février 1863, dont voici le texte :

« Art. 1<sup>er</sup>. Le titre de préfet honoraire pourra être conféré, par décret impérial, aux préfets placés hors des cadres d'activité ou admis à la retraite, et qui auront bien mérité dans l'exercice de leurs fonctions.

« Art. 2. Les préfets honoraires porteront, dans les cérémonies publiques, le costume de préfet, moins l'écharpe, et prendront rang immédiatement avant les conseillers de préfecture.

« Art. 3. Les sous-préfets placés hors des cadres d'activité ou admis à la retraite, et qui auront bien mérité dans l'exercice de leurs fonctions, pourront obtenir, par décret impérial, le titre de sous-préfet honoraire. Les mêmes dispositions seront applicables aux secrétaires généraux de préfecture.

« Art. 4. Les sous-préfets et secrétaires généraux de préfecture honoraires auront le droit de porter, moins l'écharpe, le costume attribué à leurs anciennes fonctions. Ils prendront rang dans les cérémonies publiques avec les membres des conseils de préfecture. »

La loi du 1<sup>er</sup> mars 1852 fixe à soixante-dix ans la mise à la retraite des magistrats. Cette loi a été, pendant la dernière session du Sé-

des pièces de comédie, des poésies, des anecdotes ; la deuxième contient des articles d'histoire, de géographie, d'histoire naturelle, de botanique, de physique et des tableaux synchroneux mentionnant, dans des colonnes séparées, les faits historiques des principaux États de l'Europe, les souverains et les personnalités illustres de ces États, les découvertes, les inventions et les fondations importantes.

Le *Moniteur de la Jeunesse*, à partir du 1<sup>er</sup> janvier, sera illustré de très-belles gravures. Son prix d'abonnement n'est que de 8 fr. par année, pour Paris et les départements, et chaque abonné reçoit en prime en souscrivant, et à son choix, un charmant Album composé de 12 belles gravures sur acier, grand in-8°, représentant les 12 vues les plus remarquables, soit des bords du Danube, soit de la Palestine.

On s'abonne au bureau de l'*Echo Saumurois*.

nat, l'objet d'une pétition renvoyée à M. le garde des sceaux, ministre de la justice, après un rapport très-remarquable de M. le comte de Casabianca.

Nous apprenons que S. Exc. M. Delangle, dans sa sollicitude habituelle pour la bonne administration de la justice, a fait immédiatement mettre à l'étude cette question, et on assure qu'une nouvelle disposition législative modifiera l'ancienne loi en reportant la limite d'âge à soixante-quinze ans.

Nous applaudissons sans réserve à cette mesure. La magistrature française a toujours compté dans ses rangs des hommes éminents, dont la vieillesse orne par ses grâces austères, et honore par ses vertus le siège qu'ils occupent et qui, en ajoutant à l'indépendance du caractère l'autorité de leur âge, forment, dans nos cours de justice, comme une tradition vivante du droit.

La mesure nouvelle laisserait à l'exercice de la justice ses garanties nécessaires, mais elle aurait pour conséquence de conserver plus longtemps, à la tête de notre magistrature, ceux qui sont les représentants les plus respectés de ses sentiments, de ses doctrines et de ses mœurs. C'est à ce titre qu'elle rencontre toute notre approbation.

(La France.)

## Nouvelles Diverses.

Le Sénat a reçu lundi communication du projet de sénatus-consulte relatif à la constitution de la propriété arabe en Algérie. La commission chargée d'examiner ce projet, sera nommée vendredi ; elle se composera de dix membres.

— La *Franche-Comté* se croit en mesure d'affirmer que rien n'est encore décidé quant à l'époque des élections.

— Le mariage du prince de Galles et de la princesse Alexandra, a eu lieu le 10 à midi 1/2 à Windsor, dans la chapelle Saint-Georges. Les deux époux ont quitté le palais de Windsor à 3 heures, pour se rendre à Osborne où SS. A. A. RR. doivent rester une semaine.

Près de Manxion house pendant que le cortège royal était arrêté, un ouvrier qui se trouvait tout près de la voiture a tendu la main à la princesse Alexandra. La princesse a donné à cet homme une bonne poignée de main à la grande satisfaction de la foule qui a vivement applaudi.

La princesse Alexandra et sa famille, qui étaient accompagnées du Prince de Galles, ont été reçues à leur arrivée à Windsor par la Reine, la princesse royale de Prusse, la princesse Louise de Hesse, les princesses Hélène, Louise et Béatrix ; la duchesse de Brabant, le duc de Cobourg, le comte de Flandres, le prince de Leiningen, la maîtresse de la garde-robe et les grands officiers de la couronne.

A 8 heures, un diner a été servi à la famille royale dans la salle de Chêne, à la maison dans la salle de Waterloo.

Le lendemain matin la Reine, le prince de Galles, le prince et la princesse de Prusse, le prince et la princesse Louise, la princesse Hélène, la princesse Louise, le prince et la princesse Christian de Danemark, la princesse Alexandra, la princesse Daymar, le prince William, et le prince Frédéric de Danemark, les gentilshommes et les dames de leur suite, ont assisté au service divin dans la chapelle privée. Le sermon a été prêché par l'évêque d'Oxford.

— On a récemment fait breveter aux Etats-Unis un nouveau fer à cheval, dont l'usage, bien que récent, est presque universel à Philadelphie.

L'invention consiste en un fer ordinaire, dont les bords sont recourbés de façon à saisir le sabot du cheval ; ces rebords, en acier, sont élastiques ; ils se serrent au moyen d'une vis, ce qui dispense de l'emploi des clous.

Les avantages de cette invention seront facilement appréciés ; économie sur le ferrage,

possibilité de déferer le cheval aussitôt après son travail, ce qui le repose beaucoup ; enfin, le fer est bien plus agréablement porté par l'animal, qui ne peut jamais être blessé.

## Chronique Locale.

Le mois de mars nous a amené ses giboules avec son exactitude habituelle. La douce température qui a signalé les derniers jours de février a disparu. Chaque nuit une gelée très-forte blanchit nos toits. Le jour, le soleil brille et darde des rayons brûlants, mais bientôt un nuage épais le couvre, et une onnée de grêle nous annonce une nouvelle gelée pour la nuit suivante.

Tout se prépare pour la cavalcade qui va bientôt se mettre en marche. Le nombre des souscripteurs a dépassé les espérances. Nous pouvons donc compter sur un cortège nombreux.

M. le ministre de l'instruction publique, sur la proposition de M. le Recteur, a autorisé la Faculté des lettres de Rennes à tenir une session pour la licence au mois d'avril prochain.

SOINS A DONNER A LA VIGNE PENDANT LE MOIS DE MARS.

Taille tôt, taille tard, il n'est rien tel que taille de mars. S'il neige en mars, malheur aux fruits. Quand en mars beaucoup il tonne. Apprête cercles et tonnes.

Mars venu, le vigneron rentre à la vigne pour n'en plus sortir qu'après la vendange.

Celui des proverbes que nous rappelons en tête de ces lignes, et qui recommande la taille de mars, a doublement raison cette année, à cause de la précocité de la végétation ; car à moins de froids, nous allons nous trouver considérablement en avance. Mais cette avance n'est rien moins qu'un grand danger au printemps, et le viticulteur prévoyant se gardera bien de mettre en oubli les divers moyens que nous avons indiqués pour prévenir les sinistres.

L'opération de la taille terminée, on a le temps encore de faire dans les sarments coupés un choix de boutures, soit qu'on veuille les planter immédiatement, soit qu'on ait la précaution de les faire stratifier, ce qui vaut mieux, parce qu'on obtient ainsi une égalité parfaite dans les racines, dont la stratification (enfouissement dans du sable légèrement mouillé ou de la terre) hâte le développement.

C'est aussi le moment opportun pour entreprendre le drainage ; cette pratique, utile partout, car l'humidité est très à redouter pour la vigne, devient indispensable au pied des côtes et là où règnent des sous-sols argileux, c'est-à-dire non perméables.

C'est encore en mars que les viticulteurs prévoyants pratiquent le grattage des vieilles souches et leur lotionnement au lait de chaux, pour détruire les insectes et se garantir des gelées.

On peut dès la mi-mars commencer la plantation des vignes nouvelles ; une recommandation qu'on ne saurait trop faire, c'est de bien presser la terre autour du plant, pour qu'il y ait adhérence complète. Mais il ne faut pas pour cela que la terre soit détrempée, elle se transformerait en mastic, et les radicules ne pourraient plus pomper les sucres nécessaires à leur alimentation.

Enfin, les travaux viticoles de ce mois se complètent par le fichage des pisseaux dans les contrées où l'échalassement n'est pas remplacé encore par les fils de fer ou la culture en arbrisseau, méthode de M. Trouillet, laquelle mérite d'être connue et encouragée.

A propos de l'échalassement, nous supposons qu'on a pratiqué pendant l'hiver la sulfatation des pisseaux (bain au sulfate de cuivre, qui doit leur donner une durée presque indéfinie). Si l'on avait omis cette précaution, éminemment économique, il serait temps encore de le faire. En échalassant, on déchausse ordinairement le pied des cep, surtout dans les vieilles vignes, afin d'activer la germina-

tion ; cette année, ce travail serait plus dange-reux qu'utile.

Ici s'arrêtent pour la vigne les travaux du mois. (Le Moniteur viticole.)

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GOBET.

## Dernières Nouvelles.

Cracovie, 10 mars (soir). — Le bruit court qu'il y a eu aujourd'hui à Troppiscow près d'I-golonna une rencontre entre les avant-postes russes et ceux des insurgés. Un fort détachement russe s'avance vers Goszeza.

D'après des avis venus du camp des insur-gés à Goszeza, Langiewicz aurait l'intention de se proclamer aujourd'hui même dictateur du gouvernement national.

New-York, 27 février. — Le bruit court à Washington qu'un corps de huit mille Fran-çais s'est emparé de Guaymas et marche sur Hermosilla, dans la Sonora. Cette attaque a été, dit-on, déterminée par les mesures du gou-vernneur de la Sonora qui aurait ordonné le bannissement des Français domiciliés dans la province et la confiscation de leurs proprié-tés. — Havas.

## Sommaire de l'ILLUSTRATION du 7 mars.

Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Padlewski et Langiewicz. — Un départ de recrues polonaises pour la Sibérie. — M. le duc de Lévis. — Les princes de la confédération arménienne du Zéithoun. — Chronique littéraire. — Revue des arts. — Modes et costumes historiques. — Abd-el-Ka-der à l'isthme de Suez. — Chronique musicale. — Les absents n'ont pas tort (nouvelle). — Les avalanches. — Gazette du palais. — Inaugu-ration de la nouvelle salle de l'Union des arts à Marseille. — Revue financière.

Gravures : Combat naval devant Charleston

entre la flotte fédérale de blocus et les steamers confédérés. — Langiewicz. — Padlewski. — Colonel cosaque. — Convoi de recrues quittant Varsovie. — M. le duc de Lévis. — Les princes de la confédération arménienne du Zéithoun. — Vartabed ou prêtre arménien en mission à Paris. — Abd-el-Kader à l'isthme de Suez (6 gravures). — Une avalanche dans le Tessin. — Le Ruisseau, chanson de Nadaud. — Opéra-Comique : la Déesse et le Berger. — Inaugu-ration de la nouvelle salle de l'Union des arts à Marseille. — Échecs. — Rébus.

P. GOBET, propriétaire-gérant.

## ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

## ADJUDICATION

Le dimanche 29 mars 1863, à midi, de MAISON NEUVE, à Saumur, carrefour de la Croix-Verte, appartenant à M. François Ossant.

Mise à prix : 3,000 fr.

S'adresser audit Notaire. (141)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

## A VENDRE UNE GRANDE ET BELLE MAISON

Située à Saumur, port du Marronnier, bâtie et occupée autrefois par M. Gogien.

Nombreuses pièces parquetées, ser-vitudes consistant en logement pour le concierge, caves, remises et écu-rie, terrasse sur la Loire, vaste jar-din bien planté d'arbres fruitiers et d'agrément.

S'adresser à M<sup>e</sup> LAUMONIER, pour visiter les lieux et pour traiter.

## A LOUER PRÉSENTMENT

Ou pour la St-Jean,

DEUX MAISONS, avec magasins, écuries, remises et greniers, le tout dans un seul tenant, sur les Ponts, maison Duvau-Girard fils. (447)

## DÉPOT DE SOUFRE

Pour le soufrage des vignes,

Chez M. PERALO,

A 30 fr. les 100 kilogrammes.

Le public est prévenu que pour toute la saison du soufrage, M. Péralo a centralisé chez M. Cadéot, proprié-taire à Dampierre, son dépôt de soufre trituré et bluté, à raison de 30 fr. les 0/0 kil. au comptant. (144)

## ODONTINE ET ELIXIR ODONTALGIQUE

Rue Saint-Honoré, 154, à Paris

Le savant professeur, membre de l'Académie de médecine, qui a composé ces dentifrices, a fait une découverte réelle-ment utile à l'hygiène de la bouche, car l'Odontine et l'Elixir odontalgique entretiennent la pureté de la bouche, blanchissent les dents (sans en altérer l'émail), en préviennent et en arrêtent la carie.

DÉPOT CHEZ LES PRINCIPAUX PARFUMEURS

A Saumur, M. BALZEAU-PLISSON, parfumeur. (190)

## MOYEN INFALLIBLE

POUR COMBATTRE

LA MALADIE DE LA VIGNE.

SOUFRE SUBLIMÉ ET LAVÉ,

Chez M. A. PIE fils, droguiste.

## SAPINS DU NORD.

Ch. BERSOULLÉ, rue Beaurepaire, 47,

Donne avis, qu'à partir de ce jour, il aura un magasin de BOIS DE SAPINS DU NORD, de toutes espèces et dimen-sions, pour charpente et menuiserie. (33)

## CABINET D'AFFAIRES

De M. FRANÇOIS PERCHER,

Ancien principal clerc de M<sup>e</sup> Laumonier, notaire à Saumur.

Achats et ventes d'immeubles, de rentes sur l'État. — Affaires conten-tieuses, recouvrements, rédaction de lettres, mémoires, pétitions, états de lieux, etc.

Place de l'Hôtel-de-Ville, 28, à Saumur.

## MAGASIN DE SAPINS DU NORD POUR MENUISERIE ET CHARPENTE

Tenu par

## BERSOULLÉ-VASLIN

Rue de Bordeaux, près le Pont-Fouchard.

## M. GARREAU-MURAY,

Epicier, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

## CAFÉ DES GOURMETS

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature « Trebucien frères. » — Nous désavouons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre.

### AVIS IMPORTANT.

Un demi-kilog. CAFÉ DES GOURMETS fait 80 fortes tasses. — C'est donc cinq tasses pour 32 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 3 centimes. Résultats : 1<sup>o</sup> vive et transparente coloration ; 2<sup>o</sup> économie de moitié ; 3<sup>o</sup> qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce ; goût exquis ; arôme superfin.

## CHOCOLAT DES GOURMETS

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui, depuis douze ans, sont fidèlement attachés à notre café. — Nos chocolats sont les plus fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur répu-tation par les moyens faciles de la publicité ; une seule ambition nous guide : c'est de séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités. Les plus hauts et les plus flatteurs témoignages con-olident chaque jour notre succès.

## TAPIOCA DES GOURMETS

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil ; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés éminemment nutritives. Les vrais gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigènes, de féoule, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes pâtes étran-gères. — Il est renfermé dans d'élegants cartonnages, très-commodes pour les ménagères. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

## GUÉRISON DE LA VIGNE.

## MÉTHODE DU SOUFRAGE

Approuvée par le Comice Agricole de l'arrondissement de Saumur et publiée sous les auspices de l'Administration,

Par M. CADÉOT

Propriétaire à Dampierre, près Saumur.

Prix : { Un exemplaire..... 0 fr. 25 c.  
Dix exemplaires..... 2

### EN VENTE

Au bureau du journal ;  
Chez tous les libraires ;  
M<sup>me</sup> Répart débitante de tabac ;  
Chouanière, fabricant du cornet d'aspersion, sur les Ponts.

## LA FÉODALITÉ

ET

## LE DROIT CIVIL FRANÇAIS

Par G. D'ESPINAY,

Juge au tribunal civil de Saumur, membre correspondant de l'Académie de législation de Toulouse.

### Mémoire couronné par l'Académie de législation.

Cet ouvrage embrasse l'histoire complète du régime féodal et de son influence sur la législation moderne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Il se divise en trois parties.

LIVRE I<sup>er</sup>. — ORIGINES FÉODALES. — Etablissement de la féodalité ; — Institutions romaines, germaniques, gallo-franques ; — Vasselage militaire ; — Bénéfices ; — Colonnat ; — Servage, etc.

LIVRE II. — DOMINATION DU RÉGIME FÉODAL. — Etat politique de la France sous la féodalité ; — Fiefs ; — Censives ; — Mainmortes ; — Mariage féodal ; — Bail féodal ; — Gardes noble et roturière ; — Successions, etc.

LIVRE III. — RÉACTION DES LEGISTES CONTRE LE RÉGIME FÉODAL. — Eta-bissement de la monarchie absolue ; — Restrictions apportées aux droits seigneuriaux et féodaux ; — Directe royale universelle ; — Rapports du droit moderne avec le droit féodal et coutumier, etc.

Un volume in-8°. — Prix : 5 francs.

En vente à Saumur, chez MM. PAUL GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir ; GAULTIER, libraire, r. St-Jean ; JAVAUD, libraire, r. St-Jean.

## TRAITÉ DE L'AMÉLIORATION DES LIQUIDES

Tels que vins, alcools, eaux-de-vie, liqueurs, rhums, kirchs, bières, sirops, cidres, poirés et vinaigres, contenant la manière de les fabriquer, améliorer, clarifier et conserver, ainsi que l'art de déguster, reconnaître et classer les vins, etc., etc. 1 vol. grand in-18, 3 fr. et 3 fr. 20 c. franco par la poste.

Envoyer un mandat de poste, ou des timbres poste à 20 c., à M. LEBEUR, quai Saint-Michel, 32, à Paris.

## BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 10 MARS.			BOURSE DU 11 MARS.				
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.		
3 pour cent 1862. . . . .	69 70	»	»	20	69 60	»	»	10
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	96	3	»	75	96 50	»	50	»
Obligations du Trésor. . . . .	455	»	»	»	453 75	»	»	1 25
Banque de France. . . . .	3390	»	»	10	3375	»	»	15
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1490	»	»	10	1470	»	»	20
Crédit Foncier, nouveau. . . . .	1400	»	»	»	1380	»	»	20
Crédit Agricole . . . . .	772 50	2 50	»	»	»	5	»	»
Crédit Mobilier . . . . .	1215	»	»	23 75	1207 50	»	»	7 50
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	710	»	»	10	700	»	»	10
Orléans (estampillé) . . . . .	1116 25	1 25	»	»	1101	»	»	6 25
Orléans, nouveau . . . . .	842 50	»	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes). . . . .	1030	»	»	2 50	1033 75	3 75	»	»
Est. . . . .	542 50	»	»	2 50	540	»	»	2 50
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	1192 50	»	»	1 25	1187 50	»	»	5
Midi. . . . .	772 50	»	»	»	760	»	»	12 50
Ouest . . . . .	560	2 50	»	»	550	»	»	10
Genève . . . . .	410	»	»	»	410	»	»	»
Dauphiné . . . . .	391 25	»	»	»	388 75	»	»	2 50
Ardennes . . . . .	496 25	»	»	»	490	»	»	6 25
Algériens . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz . . . . .	1730	5	»	»	1727 25	»	»	2 50
Canal de Suez . . . . .	498 75	1 25	»	»	492 50	»	»	6 25
C <sup>e</sup> Transatlantique . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Autrichiens . . . . .	512 50	»	»	3 75	510	»	»	2 50
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	595	»	»	5	593 75	»	»	1 25
Victor-Emmanuel . . . . .	385	»	»	7 50	385	»	»	»
Russes . . . . .	423 75	»	»	5	422 50	»	»	1 25
Romains . . . . .	380	»	»	5	375	»	»	5
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	855	»	»	20	840	»	»	15
Saragosse . . . . .	700	»	»	2 50	700	»	»	»
Portugais . . . . .	500	»	»	»	500	»	»	»

### OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord. . . . .	315	»	»	»	313 75	»	»	»
Orléans . . . . .	310	»	»	»	308 75	»	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	306 25	»	»	»	306 25	»	»	»
Ouest . . . . .	300	»	»	»	300	»	»	»
Midi. . . . .	300	»	»	»	300	»	»	»
Est. . . . .	300	»	»	»	300	»	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.